

Secrétariat Général du gouvernement

Direction de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

19 Avenue du Maréchal Foch
BP M2- 98849 Nouméa Cedex

Mél : denc@gouv.nc
Tél. : 26.21.71 - Fax : 23.96.35

2026 – DENC - 10566

Nouméa, le 2 mars 2026

La directrice

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
d'école et personnels enseignants,
s/c de madame l'inspectrice et messieurs les inspecteurs
d'autorité pédagogique

Circulaire relative aux collations apportées par les élèves

1. Un cadre éducatif et de santé publique

Dans le cadre du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC) et en cohérence avec les orientations du plan territorial de prévention et de promotion de la santé, le plan DO KAMO, la question des collations à l'école relève pleinement de la mission éducative.

L'école participe à la construction des habitudes de vie favorables à la santé, dans une approche équilibrée, mesurée et adaptée aux réalités de notre territoire.

Si les recommandations internationales rappellent l'importance d'un rythme alimentaire structuré et mettent en garde contre le grignotage répété, elles n'appellent pas à une interdiction générale, mais à une démarche éducative fondée sur le bon sens et la proportion.

2. Une prise en compte des réalités territoriales

En Nouvelle-Calédonie, il est constaté que certains élèves se lèvent très tôt, parfois après des temps de transport prolongés, et que tous ne prennent pas de petit-déjeuner avant leur arrivée à l'école. Dans ces situations, une collation peut contribuer à maintenir l'attention et la disponibilité nécessaires aux apprentissages.

Ainsi, les élèves peuvent apporter une collation, notamment lorsqu'ils n'ont pas bénéficié d'un apport alimentaire suffisant le matin. Cette collation gagne à rester simple, adaptée et raisonnable, dans une logique d'équilibre.

À titre indicatif, peuvent constituer des exemples de collations adaptées : un fruit frais ou sec, un produit laitier simple, un morceau de pain, éventuellement accompagné d'un peu de fromage ou d'une préparation peu sucrée, un gâteau fait maison, en quantité modérée et dans une composition simple. L'accès régulier à l'eau est encouragé tout au long de la journée scolaire, et celle-ci constitue la boisson de référence dans le cadre scolaire.

À l'inverse, une vigilance particulière peut être portée aux produits industriels très sucrés, gras ou salés (confiseries, biscuits très sucrés, sodas, boissons énergisantes, snacks salés), dont la consommation régulière ou excessive ne s'inscrit pas dans les recommandations de santé publique.

Ces repères n'ont pas vocation à instaurer une interdiction systématique, mais à guider une démarche éducative et proportionnée.

3. Organisation de la prise de la collation

Afin de préserver l'équilibre des prises alimentaires sur la journée et de ne pas diminuer l'appétit au moment du déjeuner, il apparaît cohérent que la collation soit proposée à l'entrée en classe ou en tout début de matinée, plutôt qu'au moment de la récréation. Cette organisation permet de limiter les phénomènes de grignotage et de maintenir un rythme alimentaire structuré, conforme aux recommandations de santé publique.

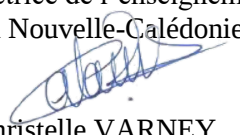
4. Approche éducative et réponses adaptées

La confiscation systématique des collations ne s'inscrit pas dans l'esprit des principes éducatifs et de proportionnalité qui fondent l'action de l'École.

Les situations manifestement inadaptées ou excessives peuvent naturellement donner lieu à un échange avec l'élève et, le cas échéant, avec la famille, dans une démarche explicative et mesurée. Il importe que les pratiques mises en œuvre au sein des écoles reposent sur la cohérence collective, le dialogue et le discernement. Ces repères peuvent également s'articuler avec les actions d'éducation à la santé conduites dans les écoles.

L'attention portée à ces éléments participe pleinement de la responsabilité collective qui est la nôtre en matière de santé, de bien-être et de réussite des élèves.

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Christelle VARNEY

Copie :

- DEFIJ, DE, DERES,